



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Version officielle du 03.03.2011

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET DE MUSICOLOGIE

PLAN D'ÉTUDES DE MUSICOLOGIE

**BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE
BACHELOR OF ARTS (BA)**

Entrée en vigueur : Septembre 2011

Avant-propos

...sine musica nulla disciplina potest esse perfecta; nihil enim sine illa

(Isidore de Séville)

1. Objectifs

Si la science de la musique est une des plus anciennes disciplines universitaires (*Musica* dans le quadrivium), elle n'a rien perdu de son actualité. Au XXI^e siècle, tout le répertoire entré dans l'histoire, et non seulement la musique contemporaine, fait partie intégrante de notre monde quotidien.

La musicologie embrasse ainsi des domaines d'étude très divers par leurs approches et leurs objets spécifiques, mais évidemment reliés par leur intérêt commun, la musique. A la musicologie appartiennent ainsi, à divers titres, l'étude de l'histoire de la musique, des théories et notations, de l'esthétique, de la sociologie, de l'analyse et de l'épistémologie musicales, les problèmes philologiques liés aux sources et leur application dans l'édition, les études comparées de musiques d'origines diverses, extra-européennes et traditionnelles (ethnomusicologie), mais aussi l'acoustique, l'organologie (histoire et facture des instruments de musique), ainsi que les développements de l'informatique dans ses applications musicales.

Tous ces domaines, dans la diversité de leurs ramifications systématiques et historiques, se greffent sur un tronc commun de connaissances fondamentales et mettent en œuvre les facultés critiques d'investigation du chercheur. C'est à l'acquisition de ce tronc commun et à l'éveil de ces facultés que sont dédiées les études de musicologie.

Elles visent ainsi d'une part l'acquisition d'un contenu – des connaissances historiques et techniques de base, des méthodes d'investigation – et d'autre part le développement d'une réflexion critique qui constituera l'assise nécessaire de leur approfondissement, de leur mise en cause et de leur extension future. On comprend donc que la musicologie n'est pas à proprement parler une profession, mais une formation. Comme telle, elle peut ouvrir la voie à diverses carrières, mais aussi apporter aux musiciens un élargissement bienvenu.



2. Débouchés

Ayant insisté sur l'aspect avant tout formatif des études de musicologie, nous énumérons ici quelques débouchés possibles de la musicologie dans la vie active.

Médias :

Les études de lettres en général, et plus particulièrement les études de musicologie, donnent accès à différents métiers en relation avec les médias, comme le journalisme culturel (presse écrite et radiophonique), la critique musicale, le travail rédactionnel ou administratif dans des revues musicologiques et discographiques. Un regard sur ces différents métiers est possible durant les études grâce à des modules à option qui peuvent être pris à l'extérieur de l'Université au niveau de la Maîtrise, sous forme de « stages professionnels ».

Institutions culturelles :

Les études de musicologie peuvent ouvrir sur tous les métiers de la culture : organisation de concerts, administration culturelle, relations publiques, communication, festivals. Les maisons de disques, opéras, orchestres, discothèques et bibliothèques sont autant de lieux culturels qui recherchent les compétences de personnes connaissant bien le domaine musical. De plus, le lien entre « l'objet culturel » (une exposition, un opéra, une pièce de théâtre, un concert) et le public se développe dans toutes les institutions culturelles, avec notamment la mise sur pied de programmes pédagogiques qui visent à intégrer le jeune public dans la démarche artistique. La rédaction de dossiers de presse, de dossiers pédagogiques, de programmes, la mise sur pied de conférences de présentation, le travail de dramaturgie sont autant de domaines qui requièrent des compétences musicologiques. Des stages professionnels dans le milieu culturel, intégrés au cursus universitaire au niveau de la Maîtrise sous forme de modules à option hors Faculté, offrent une ouverture sur ce type de métiers, en lien avec la musicologie.

Edition :

L'édition critique de partitions et le travail au sein d'une maison d'édition requièrent des connaissances larges d'histoire de la musique en même temps que des connaissances très précises du contexte particulier de l'œuvre et des méthodes de travail. Les études de musicologie donnent les outils nécessaires à l'acquisition de ces connaissances. Par ailleurs, l'informatique musicale, pour les étudiant-e-s qui combindraient des études de musicologie et d'informatique, est également un domaine très vaste qui ouvre les portes de métiers en lien avec la recherche ou l'édition.

Recherche :

La recherche scientifique à l'Université ou au sein d'une équipe indépendante, la collaboration avec d'autres Départements ou Facultés de l'Université (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Faculté des sciences, Informatique, Départements de langues et littératures, etc.), le travail musicologique lié à d'autres Hautes Ecoles constituent un débouché des études de musicologie.

Enseignement :

Des études conjointes à l'Université et à la Haute École de Musique de Genève (ci-après HEM) ouvrent les portes de l'enseignement musical dans les écoles publiques. On pourra également combiner l'étude professionnelle d'un instrument à la HEM avec l'étude de la musicologie à la Faculté des lettres (voir « Accords avec la HEM »).



3. Organisation des études

Champ d'étude :

Jusqu'au Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA), le plan d'études prévoit l'acquisition des outils fondamentaux de la musicologie :

- méthodes de travail
- aperçu des techniques d'analyse
- connaissance générale de l'histoire de la musique (identification des genres, formes et styles)
- théorie et pratique de la notation de la musique polyphonique (paléographie des Xe au XVIIe s.)
- histoire de la grammaire et des théories musicales

Etudes complémentaires :

Tout comme les autres sciences humaines, la musicologie est tributaire de la connaissance des langues étrangères, et parfois de celle des langues anciennes, le latin en particulier. Il est donc souhaitable de posséder l'une ou l'autre des langues courantes (allemand, anglais, italien), à un niveau qui permette à l'étudiant-e de lire la littérature secondaire sur la musique. En outre, l'initiation au latin est requise pour l'étudiant-e qui prévoit un mémoire en musique médiévale ou de la Renaissance. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e veillera à compléter ses connaissances linguistiques selon les domaines d'études choisis, et en particulier en relation avec le sujet du mémoire.

Des connaissances pratiques élémentaires d'écriture musicale sont indispensables pour aborder la musicologie. Lorsqu'elles manquent, des accords avec la HEM permettent de les acquérir dès le début du Baccalauréat: les étudiant-e-s inscrits en musicologie ont la possibilité de suivre gratuitement des enseignements de solfège, d'harmonie et de contrepoint (module BA2). L'étudiant-e peut par ailleurs compléter ses connaissances selon ses besoins en choisissant d'autres cours collectifs à la HEM (analyse, histoire de la musique). Ces enseignements ne seront toutefois pas comptabilisés dans son cursus en musicologie. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e a encore la possibilité de suivre un module à option à la HEM, par exemple pour acquérir des compétences techniques en relation avec son sujet de mémoire (orchestration, harmonie, contrepoint).

Remarques concernant l'organisation des études

1. BA1 et BA2 devant être acquis au moment de l'examen de BA3, et BA3 pouvant s'étaler sur deux ans, l'étudiant-e veillera à mener en parallèle dès le début de ses études BA1, BA2, et BA3.
2. Les séminaires *Histoire de la notation I* et *II* (BA4) sont deux entités données en alternance d'une année à l'autre. Il est possible de suivre la partie *II* avant la partie *I*.
3. Une attestation dans un enseignement à choix est constituée d'un travail écrit assorti éventuellement d'une présentation orale, dont les modalités exactes sont définies en début d'enseignement.
4. Il va de soi qu'un même enseignement ne peut être validé dans plusieurs modules.



4. Coopération Université – HEM

Les accords entre l'Université de Genève et la HEM offrent différents avantages aux étudiant-e-s de ces deux institutions :

- Tous les cours collectifs de la HEM peuvent être suivis gratuitement par les étudiant-e-s de musicologie. Le contraire est également valable : les étudiant-e-s de la HEM peuvent suivre librement les enseignements proposés en musicologie.
- Les bibliothèques des deux institutions sont ouvertes aux étudiant-e-s inscrit-e-s en musicologie ou à la HEM.

Par ailleurs, les étudiant-e-s en musicologie peuvent à plusieurs reprises intégrer des enseignements de la HEM dans leur cursus universitaire :

- Module BA2
- Module à option de la Maîtrise

L'étudiant-e qui désire allier des études en musicologie avec une pratique musicale de haut niveau a la possibilité de suivre un cursus commun entre la HEM et la musicologie. Pour le détail d'une telle filière, l'étudiant-e se réfèrera au document spécifiant les accords Université-HEM.



BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE

BACHELOR OF ARTS (BA)

Condition d'admission :

- Aucune.

Module BA1	Introduction aux études de musicologie	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 2h/Semestre de SE, Introduction à la recherche musicologique. • 2h/Semestre, Enseignements à choisir dans une liste mise à jour régulièrement. 	
Attestation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation dans le cadre du séminaire d'Introduction à la recherche musicologique. • Une attestation dans l'un des enseignements à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement. 	
Evaluation	Examen oral (environ 20 minutes) portant sur les connaissances techniques et terminologiques, en lien avec une liste des termes à connaître distribuée en début d'année.	
Condition(s)	Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes.	
Remarque(s)	/	

Module BA2	Contrepoint et harmonie	12 crédits
Objectifs : Connaissances du contrepoint modal de la Renaissance (3 voix) et de l'harmonie de Rameau et Bach (18e s.)		
Enseignements, conditions, évaluations: selon le plan d'études de la HEM (voir les accords existants)		



Module BA3	Grammaire et histoire musicale	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre, Enseignement Grammaire et histoire musicale I.• 2h/Semestre, Enseignement Grammaire et histoire musicale II.• 2h/Semestre, Enseignement Grammaire et histoire musicale III.• 2h/Semestre, Enseignement Grammaire et histoire musicale IV.	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Examen écrit d'histoire et d'analyse musicale, en lien avec les domaines couverts par les ouvrages spécifiés dans la bibliographie (6 heures).	
Condition(s)	<ul style="list-style-type: none">•• La note minimale de 4 est requise pour ce module.	
Remarque(s)	Avoir suivi au préalable les modules BA1 et BA2	



Module BA4	Histoire de la notation	12 crédits
-------------------	--------------------------------	-------------------

Demi-module BA4a	Notation I	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre de SE, Histoire de la notation I.	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Contrôle continu dans le cadre du séminaire.	
Condition(s)	La note du module – constituée de la moyenne des notes finales des contrôles continus des deux demi-modules –ne peut pas être inférieure à 4, et aucune des composantes de cette moyenne ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	/	

Demi-module BA4b	Notation II	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre de SE, Histoire de la notation II.	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Contrôle continu dans le cadre du séminaire.	
Condition(s)	La note du module – constituée de la moyenne des notes finales des contrôles continus des deux demi-modules –ne peut pas être inférieure à 4, et aucune des composantes de cette moyenne ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	/	



Module BA5	Enseignement spécifique I	12 crédits
-------------------	----------------------------------	-------------------

Demi-module BA5a	Enseignement spécifique Ia	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre, Enseignement à choix.	
Attestation(s)	Une attestation selon des modalités définies en début d'enseignement.	
Evaluation	/	
Condition(s)	Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes.	
Remarque(s)	/	

Demi-module BA5b	Enseignement spécifique Ib	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre, Enseignement à choix.	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Examen oral (environ 60 minutes) sur un sujet en lien avec l'enseignement.	
Condition(s)	Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes	
Remarque(s)	/	



Module BA6	Enseignement spécifique II	12 crédits
-------------------	-----------------------------------	-------------------

Demi-module BA6a	Enseignement spécifique IIa	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre, Enseignement à choix.	
Attestation(s)	Une attestation dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement.	
Evaluation	/	
Condition(s)	Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes.	
Remarque(s)	/	

Demi-module BA6b	Enseignement spécifique IIb	6 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2h/Semestre, Enseignement à choix.	
Attestation(s)	/	
Evaluation	Examen écrit (6 heures): dissertation sur un sujet en lien avec l'enseignement.	
Condition(s)	Les attestations et examens des modules BA1, BA5 et BA6 doivent porter sur des périodes et des approches différentes	
Remarque(s)	/	



Module BA7	Identification et commentaire d'œuvres	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 1h/Année, Encadrement personnalisé.• Travail individuel, en lien avec les domaines couverts par les ouvrages spécifiés dans la bibliographie.	
Attestation	/	
Evaluation	Examen oral (environ 60 minutes): identification par l'écoute de fragments d'œuvres musicales des périodes choisies dans la liste.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	Avoir suivi au préalable les modules BA1 et BA2	



MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

Module BA5	Enseignement spécifique I	12 crédits
-------------------	----------------------------------	-------------------

Module BA6	Enseignement spécifique II	12 crédits
-------------------	-----------------------------------	-------------------